



---

**CHANCELLERIE D'ÉTAT**

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

---

EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF – EN BREF

## Rentrée des classes 2007 de l'école obligatoire: légère diminution du nombre d'élèves

La chancellerie d'Etat communique:

Lundi 20 août 2007 sonnera l'heure de la rentrée des classes pour les élèves des niveaux préscolaire, primaire et secondaire du canton de Neuchâtel. Et cette année, on constate tant une diminution du nombre d'élèves que du nombre d'élèves par classe. Le nombre de classes primaires est en légère diminution, avec la non ouverture de 8,5 classes. Par contre, au niveau secondaire 1, deux classes supplémentaires sont ouvertes. Concrètement, pour cette rentrée scolaire 2007, les classes compteront en moyenne cantonale 18,06 élèves à l'école primaire (18,43 élèves en août 2006) et 18,48 élèves à l'école secondaire (18,80 élèves en août 2006). L'effectif moyen en 2007 diminue ainsi de 0,37 élève par classe à l'école primaire et de 0,32 élève par classe à l'école secondaire du degré inférieur.

Quant au nombre d'enseignants, il est de 2.099, soit 1.500 EPT. A noter qu'ils sont 72 (54 EPT) à avoir choisi de bénéficier du plan de pré-retraite mis en place par l'Etat de Neuchâtel pour les secteurs préscolaire, primaire et secondaire 1.

### **Moyenne par classe en diminution dans tous les secteurs de la scolarité obligatoire**

Dans le canton, pour cette année scolaire 2007-2008, ce sont quelque 3.244 élèves qui fréquenteront une des 167,5 classes enfantines, 9.369 élèves une des 518,5 classes primaires et 8.130 élèves une des 440 classes secondaires. Une légère diminution d'effectifs est constatée tant à l'école enfantine (- 74 élèves), qu'au primaire (- 336) et au secondaire 1 (- 106). Dans le secteur primaire, on enregistre 8,5 classes de moins qu'en 2006 (527 classes) et deux de plus au niveau du secondaire 1 (438 classes en 2006).

### **Harmonisation des horaires, Concordat HarmoS et Convention scolaire romande**

Lors de la conférence de presse tenue ce jour, la conseillère d'Etat Sylvie Perrinjaquet, cheffe du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), a rappelé l'importance accordée à la question de l'harmonisation des horaires scolaires. Ainsi les recommandations aux écoles et enseignants en la matière sont désormais des directives. Un suivi particulier des horaires 07-08 sera effectué par le SEO puisqu'il faut multiplier les efforts pour parvenir à une harmonisation à l'interne de l'école primaire tout d'abord, mais également dans le secteur de l'école enfantine.

2.  
La cheffe du DECS a également rappelé que le concordat HarmoS – qui vise notamment à unifier les caractéristiques structurelles principales de la scolarité obligatoire – a été validé à l'unanimité par la CDIP en juin et qu'il sera mis en application dès l'année scolaire 2014-2015 au plus tard, après une ratification des cantons d'ici à 2008. Une harmonisation scolaire romande peut aussi être envisagée dès 2014-2015 ; la Convention scolaire romande sera envoyée aux cantons d'ici fin 2007, qui auront ensuite six ans pour mettre en œuvre les objectifs de coopération obligatoire. Des travaux préparatoires sont actuellement menés au sein du DECS.

### **Ecole enfantine : marché de l'emploi toujours pléthorique**

Sur la cinquantaine de jeunes enseignants ayant obtenu leur diplôme cette année, une vingtaine ont trouvé un emploi à temps complet ou un remplacement de longue durée.

A noter que le marché de l'emploi reste pléthorique pour les maîtres et maîtresses de l'école enfantine. Les enseignants n'ayant pas trouvé d'emploi fixe à la rentrée d'août 2007 ont toutefois la possibilité d'offrir leurs services pour des remplacements dans les secteurs des écoles enfantines, primaires ou secondaires du degré inférieur. Le programme de premier emploi a été reconduit pour cette année 2007-2008.

### **Nouveautés pédagogiques secondaire 1**

Quatre nouveaux cours destinés aux élèves du secondaire 1 seront introduits lors de cette rentrée scolaire. En français, un nouveau cours de structuration (vocabulaire, orthographe, grammaire et conjugaison) sera destiné aux élèves du niveau 8 – qui sera également introduit dans le canton du Jura. En géographie, un nouveau cours sera introduit pour les élèves du degré 7. Un nouveau cours intitulé « Monde contemporain et citoyenneté » - qui complète le mémento « Institutions politiques suisses » introduit en 2006 - sera en outre mis en place pour les élèves de degré 9. Enfin, en sciences de la nature, un nouveau cours destiné aux élèves du degré 7 sera introduit, qui poursuit les thématiques déjà développées au degré 6.

### **Planification des activités extrascolaires**

Un des objectifs inscrits dans le Programme de législature 2005-2009 est de recentrer l'école sur ses rôles fondamentaux. Une large enquête menée par le Service de l'enseignement obligatoire (SEO) au cours de l'année scolaire 2005-2006 a montré que le catalogue recensait quelque 700 activités réparties dans différents secteurs. Les autorités scolaires ont donc été priées de planifier leurs activités extrascolaires sur l'ensemble de l'année et de réfléchir à ce qu'elles s'inscrivent de manière harmonieuse durant le cursus scolaire de l'élève et dans le cadre des objectifs visés par l'Ecole.

### **Protocole de gestion des situations critiques**

Le SEO, en collaboration avec le Centre d'accompagnement et de prévention pour les professionnels des établissements scolaire (CAPPEs), a organisé plusieurs séances d'information pour sensibiliser les autorités scolaires sur la gestion de situations critiques susceptibles de surgir dans un collège du canton (accident, disparition d'élève, décès, etc.) et leur demander d'établir un tel protocole. Le SEO constate avec satisfaction qu'à ce jour, environ plus de la moitié des commissions scolaires d'école enfantines et primaires, ainsi que douze des treize directions d'écoles secondaires ont élaboré ce document et l'ont déjà fait parvenir au SEO.

Neuchâtel, le 16 août 2007